

La Tribune, le quotidien de la finance
et de la bourse présente UltimInfo
dans son numéro du
jeudi 16 décembre 2010, en page 28

Internet sert aussi à organiser sa succession

Pourquoi souscrire une assurance-vie si elle finit par tomber en déshérence ? De nouvelles solutions garantissent que les bénéficiaires ne seront pas oubliés.

PAR CHARLES FAUGERON

Laisser un aveu posthume, ses dernières volontés, ou simplement éviter que son patrimoine ne parvienne pas à ses héritiers... De plus en plus de français ne font pas seulement confiance à leur notaire, mais aussi... à Internet ! Plusieurs sociétés proposent désormais des « coffres-forts numériques testamentaires », un espace virtuel sur lequel on peut entreposer photos, documents, lettres, papiers d'identité...

Mais ce service s'avère surtout pratique pour signaler l'existence d'une assurance-vie, pas toujours connue du notaire. Les héritiers risquent d'être choqués en apprenant le nom du bénéficiaire du contrat ? Le souscripteur peut choisir d'informer ou non ses proches de l'ouverture du compte sur le site Edeneo.fr. A son inscription, il reçoit une carte d'iden-

Plusieurs sociétés proposent désormais des « coffres-forts numériques testamentaires ».

L'encours des contrats d'assurance-vie dits en « déshérence »

En milliards d'euros, en 2009



tification et désigne deux personnes chargées de signaler le décès. Pour éviter les contrats non réclamés, ou « en déshérence », un autre site baptisé Ultiminfo.com, propose aux souscripteurs de modifier à tout moment les informations sur les bénéficiaires : changement de nom, d'adresse postale ou mail, numéro de portable... Ils peuvent aussi choisir de les informer séparément et ainsi en privilégier un... en toute discrétion.

Si l'assuré n'a pas pris de telles dispositions, les héritiers éventuels disposent d'un recours sur Ultiminfo.com, qui garantit un délai de 18 mois au lieu de 24 (selon la loi), pour demander aux assureurs si l'on est bénéficiaire. Pour information, un « kit du bénéficiaire » est mis gratuitement en ligne, expliquant la démarche à suivre pour saisir l'Agira, l'organisme chargé de centraliser les demandes et de

les transmettre aux assureurs.

Outre l'aspect purement financier, ces services peuvent servir à transmettre ses dernières volontés. Contrairement au notaire, qui peut mettre plusieurs semaines avant d'ouvrir le testament, Edeneo.fr envoie les informations sauvegardées sitôt le décès signalé. Très utile pour les directives sur le mode d'inhumation ou le don d'organes. Reste l'épineuse question de la fiabilité de ces sites.

■ SÉCURISATION DES DONNÉES

Qu'est ce qui garantit que ces données cruciales ne vont pas être revendues à des sociétés, voire être piratées ? Les sites mettent en avant l'agrément de la Cnil et le cryptage utilisé, semblable à celui des banques en ligne. Les plus méfiants pourront confier leurs informations à leur notaire, et limiter le service en ligne aux données peu sensibles.